



SEANCE DU CCAS DU 30 JUIN 2026

DELIBERATION N° 2025_007

Règlement budgétaire et financier

Le mardi trente juin deux-mil-vingt-six le conseil d'administration du CCAS de RUY-MONTCEAU, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Guy RABUEL.

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : Guy RABUEL, Alain ASTIER, Sandrine PRADELLE, Séverine ORELLE, Christine VERGER, Laëtitia MARGASSIAN, Jérôme VELLAY, Karen ANDREIS, Karine PLATEAU, Franck CONESA, Célia BOURGEAT, Danielle MUET, Sandrine VELLAY-BALLY, Jacky RENAUX, Monique BROIZAT, Maud PERRIN, Serge DINET

Quorum : 9

Présents : 17

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 17

Secrétaire de séance : Séverine ORELLE

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité **ADOpte** le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente note de synthèse.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 30 juin 2026

Le Président du CCAS,

Guy RABUEL
Maire



Secrétaire de séance,

Séverine ORELLE
Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

